

De : Directeur Chalon

Envoyé : mardi 30 juillet 2019 11:45

À : Inspecteur du Travail

Cc : CARSAT; CHSCT CHALON ; cgt.verre.chalon71 ; autres adresses cachées

Objet : Toiture four N°1

Bonjour M Guillot

Bonjour Monsieur Guyot,

Veillez trouver le plan d'action établi suite à l'analyse de notre réaction suite à l'incendie survenu au four 1 :

Priorité	Actions	Delai
1	Formation utilisation des deux types d'extincteurs présents dans l'usine à l'ensemble des salariés	De semaine 31 à semaine 35
2	Rappel des modes opératoire auprès des chefs de 1/4, coordinateur et leurs remplaçants (notamment utilisation surpresseur)	De semaine 31 à semaine 35
3	Analyse par EHS de la pertinence de disposer de deux types d'extincteur et retour du sous-traitant quant à la défaillance des 3 extincteurs	mail fait - en attente du retour du fournisseur
4	Analyse du positionnement géographique des extincteurs sur planchers BC des 3 fours	A caler four / four avec EHS
5	Manque de lumière en cave - faire changer 4 réglettes défectueuses	Fait
6	Nettoyage machine : L11, L23	L11 : déjà fait. Partie sections à finaliser ; L23 : Prévu le 30/07
7	Affichage et sirène : décision a été prise d'afficher un message d'alarme sur les 3 panneaux des 3 fours. Sirène : expertise en cours au four 3 pour savoir pourquoi cela n'a pas fonctionné	A caler
8	Bouchage toiture : en cours, beaucoup d'échanges avec l'inspection du travail et la société afin de travailler en sécurité	Fait

Deux bâches ignifugées ont été posées vendredi afin d'éviter un suraccident, suraccident que nous vous avons exposé à l'oral dès le début de votre intervention sur le sujet auprès d'avenir métal. Une bâche a été posée au-dessus de la cabine 13 et l'autre au-dessus des feeders coté L13. L'objectif de ces bâches provisoires était bien entendu de préserver la sécurité de nos salariés et des équipements.

Malheureusement l'orage a été très violent, plus que nous aurions pu le prévoir avec nos moyens météorologiques, et la bâche située au-dessus de la cabine n'a pu retenir l'ensemble des trombes d'eau qui se sont abattues sur Chalon samedi soir à partir de 22h pendant 2 heures. Nous avons pris la décision d'arrêter la production pendant la durée de l'averse et donc deux lignes ont été arrêtées pendant cet épisode orageux.

Comme expliqué vendredi dernier, l'un des sur-risque principaux, suite aux différents échanges de la semaine dernière que vous avez eu avec la société Avenir Metal sur leurs modes opératoires, est d'avoir un choc thermique sur les réfractaires de nos canaux qui transportent le verre (feeders). La bâche posée a fait son office coté feeder et aucun réfractaire n'a été fissuré évitant donc un suraccident industriel (potentielle coulée de verre).

Le chantier d'Avenir Metal est dorénavant terminé, les translucides manquants ont tous été changés en sécurité et les deux bâches posées provisoirement ont été enlevées.

Nous vous remercions d'avoir organisé la réunion de vendredi dernier en présence de la Carsat, nous avons appris ensemble beaucoup de choses, mais nous ne pouvons pas ignorer que notre usine date de près de 100 ans, et que les lignes de vie ont été posées il y a un certain nombre d'années. La sécurité est un point important pour Verallia : vous avez pu observer que dans le cadre de nos échanges de la semaine dernière tous nos documents étaient en règle et les EPI toiture vérifiés par des entreprises habilitées.

Le sujet a été pris très au sérieux par l'ensemble des équipes Verallia Chalon et par le centre technique Verallia France. Une réflexion de fond a d'ores et déjà été menée et nous serions heureux de partager tout cela avec vous le 12 septembre prochain.

Cordialement

A Besnard

Suite des événements – chronologiquement

Les salariés intoxiqués et / ou blessés lorsqu'ils ont participé à éteindre l'incendie ont eu des frais médicaux à avancer ! Alors qu'ils étaient en accident du Travail !

À savoir : lorsque vous avez un accident du travail, vous devez partir avec le triptyque d'accident du travail, justement pour que les frais médicaux ne soient pas avancés par le salarié !

Samedi 27 Juillet, la pluie est tombée au soufflage puisque la reprise du travail a été imposée alors que la toiture n'était pas réparée.

Suite au courrier envoyé à l'Inspection du Travail le jour même (un samedi), la direction a répondu (nous vous laissons apprécier la réponse) et la réalité du travail à l'usine...

Dimanche 11 août : Un nouveau signalement de danger Grave et Imminent est fait par les salariés du Four 1 suite à la pluie => pluie aux machines au bout chaud, plaques de plafond qui tombent au bout froid...

La priorité de la direction est le rendement, la productivité...

Mais en aucun cas la santé et la sécurité des salariés qu'elle emploie !

Le profit pour les actionnaires avant tout !